

 Ville de Longuenesse	DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE	Numéro de l'acte	2023-1051 SGCB
		Nature de l'acte	Décision
		Matière de l'acte	l. l.

OBJET : Fourniture de colis alimentaires (marché AG n° 4/2023)

Le Maire de la Ville de Longuenesse,

Vu,

- l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire le règlement de certaines affaires,
- le Code de la Commande Publique,
- la délibération du 23 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment en matière de marchés publics,

CONSIDERANT,

- la nécessité d'acheter des colis alimentaires pour les seniors seuls, les personnes en situation de handicap majeures seules, les agents communaux et les conseillers municipaux,
- l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne sur la plateforme klekoon le 9 mai 2023, fixant la date limite de remise des offres au 9 juin 2023 à 12 heures,
- l'analyse des offres arrivées dans les délais, analyse effectuée conformément aux dispositions prises dans le règlement de consultation et notamment selon les critères de sélection des offres,
- le classement de la société Epicur à Herzele (59470) classée première après analyse des offres,

DECIDE

Article unique : de confier, à compter du 31 juillet 2023, à la société Epicur sise 165 rue de Bambecque à Herzele (59470) la fourniture de colis alimentaires (2 640 colis à 19,71 € HT) qui seront livrés le mardi 5 décembre 2023, de signer toutes les pièces découlant de ce marché et notamment celles afférentes à son exécution (bordereau de prix, bon de commande, etc...). Les quantités reprises ci-dessus sont estimatives.

Fait à Longuenesse, le 31 juillet 2023



Le Maire,

Christian COUPEZ

Publiée le 31/07/2023

Accusé de réception en préfecture 062-216205252-20230731-2023-1051-A1 Date de télétransmission : 31/07/2023 Date de réception préfecture : 31/07/2023
--